

QR Code pour les différentes vidéos

Vous êtes convoqué devant le tribunal
correctionnel en qualité d'auteur



Vous êtes convoqué devant tribunal
correctionnel en qualité de victime



Vous êtes convoqué devant le
juge aux affaires familiales (hors divorces)



Vous êtes convoqué devant le juge
des contentieux de la protection



Vous êtes convoqué devant un juge civil
(procédure orale sans avocat obligatoire)

